

Accords fiscaux—Loi

[Français]

M. Rossi: Sur le même rappel au Règlement . . .

[Traduction]

M. le Président: Le député de Bourassa ne laisse pas le choix à la présidence. Le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) invoque lui aussi le Règlement.

[Français]

M. Prud'homme: Monsieur le Président, nous regardons tous la télévision . . .

[Traduction]

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Si le député souhaitait invoquer le Règlement pour une autre affaire, je lui accorderais volontiers la parole.**Des voix:** Oh, oh!**M. le Président:** Je ne sais pas combien de fois je vais devoir le redire. Si le député veut invoquer le Règlement au sujet d'une autre affaire . . .**Des voix:** Oh, oh!**M. le Président:** A l'ordre! A l'ordre, je vous prie! Je demande au député de Bourassa de se taire et de se rasseoir immédiatement. Je demande au député de Saint-Jacques (M. Guilbault) d'en faire autant.**M. Guilbault (Saint-Jacques):** Ecoutez-le donc!**M. le Président:** Je rappelle à l'ordre le député de Saint-Jacques; la présidence a entendu amplement le rappel au Règlement. Elle lui a, je pense, accordé toute l'attention voulue.**M. Benjamin:** Vous ne savez pas de quoi il s'agit.**M. le Président:** A l'ordre, je vous prie!

ON DEMANDE QUE M. LE PRÉSIDENT EXAMINE LE HANSARD ÉLECTRONIQUE

M. Prud'homme: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.**M. le Président:** Le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) prétend avoir un rappel au Règlement. Sur quel point distinct invoque-t-il le Règlement?**M. Prud'homme:** Monsieur le Président voudra bien décider s'il s'agit d'un point distinct après l'avoir entendu.**Des voix:** Bravo!**M. Prud'homme (Saint-Denis):** Pendant longtemps, nous avons comme pratique de vérifier la transcription parce que nous n'avions pas la télévision. Puis-je me permettre de suggérer que Votre Honneur regarde le débat de cet après-midi à la télévision pour voir si la question soulevée plus tôt était justifiée ou futile.**Une voix:** Bravo!**M. Crosbie:** Futile.**M. le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Saint-Denis sait que son collègue de Windsor-Ouest a invoqué le Règlement et que j'ai entendu trois interventions sur le même point. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) vient de déclarer à la Chambre qu'il utilisait des

notes. Le député sait aussi que la présidence se fie toujours à la parole d'un député, ce qui règle la question.

M. Ouellet: Malheureusement oui.**Des voix:** Oh, oh!**M. Ouellet:** Dites-lui de démissionner. Allez! Honte au Parlement. Il fait honte à la Chambre.**M. Blackburn (Brant):** Il ne s'agissait pas du même document.**M. le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît. A l'ordre.**M. de Jong:** Où est John Diefenbaker maintenant que l'on a besoin de lui?**M. le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît.**ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT**

[Traduction]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ**MESURE MODIFICATIVE**

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-96, tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif, et de la motion de M. Lewis (p. 13066).

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, quand la séance a été suspendue ce midi, j'étais sur le point de commencer mon discours sur la motion à l'étude qui demande que le vote sur le projet de loi C-96, tendant à modifier la formule de la Loi sur le financement des programmes établis, ait lieu immédiatement. La formule en question est celle qui est utilisée au Canada depuis déjà longtemps pour assurer un accès égal aux services de santé et à l'enseignement postsecondaire. Le gouvernement fédéral avait au départ inclus cette formule dans la loi pour essayer d'assumer une part de responsabilité pour le financement de ce qui était et reste clairement un secteur de compétence provincial relativement à l'enseignement postsecondaire, en l'occurrence le financement des collèges professionnels et des universités, et le régime des services de santé.

Le problème aujourd'hui, c'est que le gouvernement ne fait pas ce qu'il avait promis de faire pendant la campagne électorale. Je voudrais rappeler à la Chambre que le guide des progressistes conservateurs, qui donnait les grandes lignes du programme des divers partis, portait sur toutes sortes de questions. Cet ouvrage signalait notamment aux candidats progressistes conservateurs et au public que la position du parti relativement au financement des programmes établis pour l'enseignement postsecondaire était la suivante: